

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.075

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 23 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

16 Août 1993

16 Août 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, GAUGUIN, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. CHABANEAU par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - Mlle BARRAUD-DUCHERON - M. COASSIN - Mme PARROU - M. MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 26

Monsieur BUJARD a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Décision Modificative de crédits n°3

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une décision modificative de crédits N°3/93.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De modifier les crédits budgétaires de l'exercice 1993 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
CHAPITRE 900.1		
AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS		
CENTRE DE SECOURS		
Article 2147.1/9005		
Acquisition de Matériel		
(Bateau Bombard et moteur)		
	+ 34 000 F	
 CHAPITRE 909.20 - GOLF		
Article 235.51		
TVA récupérée sur travaux au golf		
	=====	+ 34 000 F =====
TOTAL.....	+ 34 000 F	+ 34 000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 Août 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS